



**MA REUNION SOCIALE ET SOLIDAIRE**

**Contacts :**

**Sabine Montrouge 0692 22 21 82 : référente ESS bassin Nord-Ouest**

**Alain HYAIS 0693 33 03 37 : référent ESS bassin Sud-Est**

**Email : [marss.vuebelle@gmail.com](mailto:marss.vuebelle@gmail.com)**

## **Convention de partenariat**

**Entre : la MDL du lycée Vue belle à travers son projet Ma Réunion sociale et solidaire**

**Et : l'établissement**

**Adresse :**

**Représenté par**

**,Chef d'établissement**

**Année Scolaire :2021-2022**

## Partie A

La MDL du lycée Vue belle porteuse du projet « MA REUNION SOCIALE ET SOLIDAIRE », Représentée par Aymerick Dorval en sa qualité de Président.

## ET partie B

L'établissement -----

situé à -----

représenté par ----- en sa qualité de -----

### Article 1 : Objectif

La présente convention définit les modalités de partenariat entre les parties précitées en vue de la mise en œuvre du projet **Ma Réunion sociale et solidaire** au sein de l'établissement. Elle a pour but pédagogique de développer, pendant le cursus de formation, les compétences telles que la créativité, le sens des responsabilités et l'esprit d'initiative des participants. Ce dispositif s'appuie sur la pédagogie de projet pour donner du sens aux enseignements tout en sensibilisant les élèves à l'ESS.

### Article 2 : Engagements réciproques

- La partie A s'engage à intervenir au sein de l'établissement pour sensibiliser la/les classe(s) aux thématiques précitées.
- La partie A assistera l'établissement dans le bon déroulement du projet.
- La partie B s'engage à faire un retour le plus précis possible sur le projet mis en place.
- La partie B accepte que soit mentionné le nom de son établissement à des fins informatives et de communication par la MDL du lycée Vue belle.

### ARTICLE 3. ACCOMPAGNEMENT A LA PEDAGOGIE AVEC ENACTUS FRANCE

Le lycée Vue Belle qui porte l'initiative du salon Ma Réunion Sociale et Solidaire a décidé de solliciter l'association, Enactus France, pour accompagner et outiller les enseignants participant au salon, dans la conception des projets qui seront présentés au concours MA RSS .

### Les équipes pédagogiques participant au salon s'engagent, dans la mesure du possible à :

- Participer à une journée de formation pour s'approprier les outils d'animation proposés par Enactus France ;
- Utiliser le carnet d'activités avec les élèves ainsi que le guide de l'animation et les supports Power Point (fourni lors de la formation)
- Suivre la pédagogie proposée par Enactus durant l'année scolaire
- Évaluer les contenus des ateliers et les supports pédagogiques pour contribuer à les adapter et à les faire évoluer en lien avec Enactus ;

### Article 4 : Durée de la convention

Ce présent accord est signé pour une durée de 1 an correspondante à l'année scolaire 2021-2022.

A cocher

J'ai lu et j'accepte le règlement du concours

**Signature**

**Partie A**

Fait à Saint-Paul, le 01/10/2021  
Président de la MDL

**Partie B**

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_  
Proviseur(e) du lycée